

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code du travail, et notamment son article L. 211 – I ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 313-1, L. 331-4, L. 331-5, L.332-3, L. 335-2, L.411-3, L. 421-7. L. 911-4 ;
Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;
Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;
Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs (de moins de seize ans) ;

La présente convention est conclue entre :

D'une part,	D'autre part,
<p style="text-align: center;">Le collège Simone Veil 3, avenue Jean Cassé 32140 MASSEUBE ☎ : 05 62 58 67 50 Courriel : 0320608m@ac-toulouse.fr</p> <p>Représenté par Mme Sandrine MESTRE, en qualité de chef d'établissement</p>	<p>L'entreprise ou l'organisme d'accueil :</p> <p>Secteur d'activité :</p> <p>Représenté par M..... En qualité de chef d'entreprise ou responsable de l'organisme d'accueil</p>

TITRE I - DISPOSITIONS PARTICULIERES

A – Annexe pédagogique :

NOM et Prénom de l'élève	Classe
NOM du responsable de l'accueil en milieu professionnel ou du tuteur	Qualité

Période de la séquence d'observation en milieu professionnel : **semaine du 11 décembre 2023 au 15 décembre 2023**
Horaires : 30h au plus pour les moins de 15 ans, 35h au plus pour les plus de 15 ans.

Horaires	MATIN	APRES-MIDI	Total
Lundi 11/12/23	de à	de à	
Mardi 12/12/23	de à	de à	
Mercredi 13/12/23	de à	de à	
Jeudi 14/12/23	de à	de à	
Vendredi 15/12/23	de à	de à	

Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :

- ◆ Connaître l'organisation interne d'une entreprise.
- ◆ Observer l'activité d'une entreprise (production de biens ou de services).
- ◆ Pouvoir situer l'entreprise dans son environnement économique.
- ◆ Mieux connaître les professions exercées dans l'entreprise d'accueil.
- ◆ Mesurer l'importance du travail scolaire par rapport au projet personnel de l'élève.

Modalités d'évaluation de la séquence d'observation en milieu professionnel :

- ◆ Le tuteur et l'élève compléteront une fiche d'évaluation à l'issue du stage.
- ◆ Le rapport de stage rédigé par l'élève sera évalué par les enseignants.

